

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 11 juin 2024

Réserver les rares terres ouvertes à la production alimentaire

Après le Conseil national, le Conseil des États veut à son tour retirer l'obligation des 3,5 % de surfaces dédiées à la biodiversité sur les terres ouvertes. L'Union suisse des paysans se félicite de cette décision. Poursuivre la promotion de la biodiversité sur les surfaces agricoles est possible même sans cette obligation.

Lors de la session de printemps 2024, le Conseil national avait décidé de retirer la nouvelle obligation controversée des 3,5 % de surface de promotion de la biodiversité (SPB) sur les terres ouvertes. Aujourd'hui, le Conseil des États lui a emboîté le pas. Ce changement d'opinion au Parlement a sans doute découlé en premier lieu d'une décision comparable de l'UE, qui avait renoncé à l'obligation prévue de mettre en jachère 4 % des surfaces agricoles au profit de la biodiversité. De même, la prise de conscience du fait qu'un amoncellement d'obligations non indemnisées étaient une raison importante du mécontentement et des protestations du monde paysan a probablement contribué à cette évolution. Le Conseil fédéral lui-même a aussi joué un rôle en proposant de supprimer les 3,5 % lors de la consultation sur le train d'ordonnances 2024. Pour l'Union suisse des paysans (USP), le Conseil des États a pris la bonne décision pour assurer la sécurité alimentaire. La promotion de la biodiversité peut continuer de se faire sans réduire encore plus les surfaces de production et donc sans mettre en péril la sécurité alimentaire. Il existe une offre abondante de programmes de labellisation pour davantage de biodiversité sur les terres ouvertes, auxquels les exploitations participent aujourd'hui déjà sur une base volontaire. Or, la nouvelle obligation aurait compliqué la mise en valeur de ces programmes. Qui plus est, voilà des années que de nombreuses SPB ont été aménagées le long des terres ouvertes.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, directeur adjoint de l'USP, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch